

Bulletin d'informations

Commune de Ferpicloz



FELICITATIONS !



Nous avons le plaisir de vous informer que notre Syndic, M. Nicolas Berset, siège depuis le 22 novembre 2023 au sein du parlement cantonal comme député (il a succédé à M. Nicolas Kolly, fraîchement élu conseiller national). Nous lui exprimons nos plus vives félicitations et lui souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction dans cette nouvelle fonction.

NOUVEAU SITE INTERNET ET NOUVELLE ADRESSE MAIL

Notre site internet a fait peau neuve. Vous y trouverez toutes les informations utiles, mais aussi des formulaires à remplir en ligne pour réserver la salle communale, pour annoncer son départ de la commune ou pour commander une carte journalière ; et encore beaucoup d'autres documents. N'hésitez pas à le consulter (www.ferpicloz.ch ou au moyen du code qr).

Nouvelle adresse mail pour l'administration :
administration@ferpicloz.ch



Que les non adeptes des nouvelles technologies se rassurent, tous nos services restent accessibles auprès de l'administration, soit en présentiel, soit par téléphone, soit par écrit !

Table des matières

- . Félicitations !
- . Nouveau site internet
- . Cartes journalières pour les transports publics
- . Débouché Imp. des Biches/Rte de la Forêt

Commune de Ferpicloz
Route de la Forêt 26
1724 Ferpicloz
www.ferpicloz.ch

tél. 026 413 25 91
mail administration@ferpicloz.ch
ouvert le mercredi 08h30 -11h30
ou sur rendez-vous

CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES COMMUNE

Comme nous vous l'avions déjà annoncé, l'union des transports publics a décidé de modifier l'offre des cartes journalières. Ces cartes vous permettent de voyager toute une journée avec les transports publics dans les limites du rayon de validité de l'abonnement général. Les modalités étant maintenant connues, l'administration communale pourra vendre des cartes dégriffées dès le 11 décembre 2023, dans les limites du contingent attribué à cette offre. Le premier jour de validité est fixé au 1^{er} janvier 2024 ; les prix sont publiés dans le tableau ci-contre.

Le Conseil communal a décidé de vendre ces cartes journalières uniquement à sa population. **Une subvention de CHF 10.-- sera allouée pour une carte journalière achetée à prix entier et une subvention de CHF 5.-- pour une carte avec demi-tarif** (à déduire sur les prix mentionnés dans le tableau). Remise des cartes durant les heures d'ouverture du secrétariat communal ou sur rendez-vous, ou par voie électronique.

Vous pouvez restituer votre carte journalière dans les 7 jours suivant l'achat, mais au plus tard jusqu'à un jour avant le voyage. Dans ce cas, la carte vous est remboursée. Passé ce délai, les cartes sont considérées comme vendues et ne peuvent plus être restituées.

A l'issue du délai de 7 jours ou au plus tard à partir de la date du voyage, les remboursements ne peuvent être obtenus que dans des cas exceptionnels (incapacité de voyager pour cause d'accident par ex.) moyennant une franchise de dix francs, après validation par le Contact Center CFF de Brigue - les conditions générales des entreprises de transports publics font foi.

Les cartes journalières dégriffées Commune sont personnelles et intransmissibles, le prénom, le nom et la date de naissance de l'usager doit y figurer. Le voyageur doit pouvoir justifier son identité auprès du personnel de contrôle.



Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à maximum 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à maximum 1 jour avant la date du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39.--	59.--
2 ^e classe sans demi-tarif	52.--	88.--
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66.--	99.--
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88.--	148.--

Les cartes journalières dégriffées Commune peuvent être vendues de 6 mois à un jour avant la date de voyage souhaitée. Le niveau de prix 1 est disponible jusqu'à maximum 10 jours avant la date de voyage.

Si le contingent du niveau de prix 1 est épuisé pour la date de voyage souhaitée ou si l'achat a lieu moins de 10 jours avant la date de voyage, les cartes journalières dégriffées sont automatiquement proposées au prix de vente plus élevé (niveau de prix 2). Si le niveau de prix 2 est également épuisé, plus aucune carte journalière dégriffée Commune n'est proposée pour la date de voyage concernée.

DEBOUCHE DE L'IMP. DES BICHES / ROUTE DE LA FORET

Rappel : le débouché de l'Impasse des Biches, à la hauteur du numéro 12, est réservé aux piétons ; la circulation est interdite à tout engin assimilé à un véhicule (vélo, trottinette, scooter, etc...). Merci de bien vouloir respecter la signalisation en vigueur, tout comme la barrière posée en collaboration avec les propriétaires.



